

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

**Procès Verbal du Conseil Municipal
Séance du 16 Juin 2010**

L'an deux mil dix, le seize juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 11 juin 2010

Présents :

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Gilbert GEFFARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Marie-Cécile RIVIERE, René RENAUD, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Claude GAUTRON, Anne FIOLEAU et Jacques LAROCHE

Absent ayant donné pouvoir :

Catherine FAUCONNIER à Anne FIOLEAU
Thierry GARNIER à René RENAUD
Patrice GILLIER à Patrice RABILLER

Secrétaire de Séance :

René RENAUD

**OBJET N° 288 : DESIGNATION PAR TIRAGE AU SORT DES JURES
D'ASSISES - LISTE PREPARATOIRE 2011**

Le Maire indique qu'il convient d'établir, par tirage au sort, la liste préparatoire des jurés appelés à siéger au Jury Criminel. A partir de cette liste préparatoire, le Tribunal de Grande Instance procédera à une seconde sélection tenant compte de certains critères et d'éventuelles incompatibilités.

Par tirage au sort, sont désignés :

- ✚ Pouillé : Monsieur Maurice PELLETIER
Monsieur Bertrand BIRE
- ✚ Saint Valérien : Madame Marie-Thérèse BOSSARD née RAGON
Madame Magali BRETHOME née BODET
- ✚ L'Hermenault : Madame Nadège BOUDER née FORESTIER
Madame Sylvie GRELIER née BRUSETTI

OBJET N° 289 : POSE D'UN TRANSFORMATEUR PAR ERDF

Le Maire explique que ERDF souhaite dans le cadre des travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension, reconstruire le poste de transformation situé rue de la Rouette. ERDF demande à la commune de L'Hermenault la mise à disposition d'un terrain pour l'installation du nouveau poste.

Après délibération, le Conseil Municipal propose à ERDF d'installer ce poste derrière le calvaire au lieu dit « La Croix » - parcelle section AD n° 1

OBJET N° 290 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR TRAVAUX DE REMISE A NIVEAU DU PARC

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer une convention avec le SyDEV pour la réalisation de travaux de rénovation du réseau d'éclairage existant.

Coût pour la commune : 583,00 €

OBJET N° 291 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SAFER

Le Maire rappelle que l'an passé, la commune de L'Hermenault a sollicité la SAFER afin de se constituer une réserve foncière nécessaire aux projets de construction d'un lagunage et de lotissement

Après délibération, le Conseil Municipal confie à nouveau à la SAFER Poitou-Charentes la mission de constituer une réserve foncière d'une superficie d'environ 10 à 15 hectares et mandate le maire pour signer la convention.

OBJET N° 292 : PAVE : REMISE DE L'ETUDE DIAGNOSTIC

Le Maire rappelle que l'entreprise QUALICONSULT a été missionnée pour la réalisation d'une étude diagnostic relative au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces, et donne connaissance au Conseil Municipal du rapport de diagnostic des voiries.

Le coût total des travaux préconisés est évalué à 201 565 €, sans date butoir pour la commune.

OBJET N° 293 : VOTE DES SUBVENTIONS 2010

Le Maire propose à l'Assemblée de procéder au vote des subventions versées aux associations pour l'exercice 2010. Le montant inscrit au budget 2010 s'élève à 2855 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

 Vélo Club Hermenaultais

110 €

✚ Foyer des Jeunes	110 €
✚ HSL Football	110 €
✚ Société de Chasse	110 €
✚ ADMR - Service d'Aide	390 €
✚ ADMR - Service de Soins	110 €
✚ F.N.A.T.H. - Section Locale	110 €
✚ Croix d'Or	110 €
✚ Amicale des Parents d'Elèves	110 €
✚ Irminold	110 €
✚ ESH Tennis	110 €
✚ ESH Basket	110 €
✚ Ecole de Sports	110 €
✚ UNC / AFN section L'Hermenault	110 €
✚ Gymnastique Volontaire	110 €
✚ Club de l'Amitié	110 €
✚ Amicale des Sapeurs Pompiers	250 €
✚ Maison Familiale Rurale de Puy-Sec	25 €
✚ Groupement Jeunes Plaine et Bocage	110 €
✚ ESFORAT Chambre des Métiers	50 €
✚ ADAPEI	75 €
✚ IREO Bressuire	25 €

Une subvention exceptionnelle de 30 € est attribuée à l'association HSL Football correspondant à la participation de la commune de L'Hermenault à l'achat d'un trophée pour le tournoi interentreprises.

Comme le prévoit la convention, il est attribué à l'Association Famille Rurale de Saint Cyr des Gâts une subvention d'un montant de 250 € pour le transport scolaire.

OBJET N° 294 : VENTE DE BOIS

Suite à l'abattage par la Commune de deux peupliers à la Charmille, le bois a été débité et enlevé par Monsieur Emilien BONNAUD.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de vendre ce bois à Monsieur Emilien BONNAUD pour un montant de 40 €.

OBJET N° 295 : BUDGET ASSAINISSEMENT : VIREMENT DE CREDITS

Par manque d'informations, l'objet est reporté à la prochaine séance.

OBJET N° 296 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Maire indique que la Secrétaire de mairie est actuellement en arrêt maladie. Une remplaçante a été affectée par le biais du service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la décision et autorise le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Le Conseil Municipal approuve l'inscription de la Commune au concours « le Paysage de votre Commune » organisé par le C.A.U.E. et propose les logements suivantes :
 - Catégorie gîte : Monsieur Jacques LAROCHE - impasse la Vallée d'Or
 - Catégorie ferme : Monsieur Etienne GADE - 58 rue Huchegrolle
 - Catégorie insolite : Monsieur Daniel ANGEBAULT - 6 rue du Couvent
 - Catégorie maison ancienne : Monsieur Gustave POUPONNEAU - 38 impasse Rousseau
- ✚ Le Maire annonce le départ de Monsieur le Curé Jean-Claude RAUTUREAU, qui sera remplacé par Monsieur Alphonse LIMOUSIN
- ✚ L'acte de vente de l'ancien centre de secours a été signé avec Monsieur Laurent BOUCHET
- ✚ L'Indemnité des Heures Supplémentaires actuellement versée aux agents administratifs sera supprimée. Elle représente 25 heures mensuelles pour Madame Martine GRISEL et 5 heures mensuelles pour Madame Cindy MICHAUD BOISSELEAU. L'IHS de Madame MICHAUD BOISSELEAU sera remplacée par une Indemnité Administrative de Technicité.
- ✚ Il sera demandé aux écoles ainsi qu'aux associations des photos pour agrémenter le bulletin communal.
- ✚ Monsieur LAROCHE - Président du SIVU de Gendarmerie - fait savoir que peu d'artisans de L'Hermenault ont répondu à l'appel d'offre lancé par le Syndicat.
- ✚ Le Conseil Général a décidé de supprimer l'arrêt de bus scolaire rue du Stade Beaulieu. Le ramassage se fera au niveau de l'église dès la prochaine rentrée.
- ✚ L'avaloir rue du Puy Saint Frais devra être nettoyé
- ✚ De nouveaux arrivants sur la commune se sont plaints de la vitesse excessive des véhicules route de Saint Martin et demandent que soit installé un panneau 30 km/h à cette entrée de bourg. Il ne pourra pas être donné de suite favorable à cette demande
- ✚ Le Maire informe sommairement le Conseil Municipal du contenu de l'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Sources de la Longèves
- ✚ SAUR : Le Maire donne connaissance du Rapport Annuel du Délégué